



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 19 octobre 2018

CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET REMISE DES DIPLÔMES D'ÉTAT

Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, Catherine Lhéritier, Vice-présidente chargée du personnel, de l'enseignement supérieur et de l'aérodrome du Breuil, et Florence Doucet, Conseillère départementale déléguée à l'enfance, la famille et aux personnes handicapées, remettent, ce vendredi 19 octobre, les Diplômes d'État à 15 nouveaux assistants familiaux. L'occasion de mettre en avant cette profession essentielle pour la protection de l'enfance.

Le Conseil départemental s'engage pour l'enfance

Le Conseil départemental accompagne les familles en ciblant son action sur **la prévention et la protection** des parents, des futurs parents et des enfants.

En 2018, le budget du Conseil départemental en faveur de l'enfance s'élevait à 38 millions d'euros.

Le Département de Loir-et-Cher privilégie les actions de prévention à domicile afin de permettre aux enfants de vivre avec leur famille. Toutefois, **lorsque la prise en charge des enfants s'avère nécessaire, l'accueil par des assistants familiaux est privilégié.** Ce mode de placement permet à l'enfant de tisser des liens affectifs et relationnels, et de grandir dans les meilleures conditions.

Le métier d'assistant familial

L'assistant familial accueille à son domicile un ou plusieurs enfants ou adolescents retirés de leur famille pour des raisons sociales.

Il procure à l'enfant ou l'adolescent des conditions de vie favorables lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation. Ce travailleur social exerce, à son domicile, un métier exigeant au quotidien. L'ensemble de la famille de l'assistant familial est engagé dans ce projet d'accueil.

C'est un travail d'équipe qui se pratique aux côtés des professionnels socio-éducatifs. Les assistants familiaux font partie de l'équipe de protection de l'enfance et de la famille et en sont acteurs à part entière.

À ne pas confondre avec le métier d'accueillant familial qui consiste à accueillir à domicile des personnes âgées (plus de 60 ans) ou des personnes handicapées (à partir de 18 ans).

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quelle formation et quel diplôme pour exercer ce métier ?

Après l'obtention de l'agrément du Conseil départemental et avant l'accueil du premier enfant, l'assistant familial doit suivre un stage préparatoire de 60 heures.

Le diplôme nécessaire pour devenir assistant familial est le Diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF). Il permet d'exercer sans limitation de durée alors qu'en l'absence du DEAF, un agrément doit être renouvelé tous les cinq ans.

Ce diplôme peut être obtenu de deux manières : **soit via une formation obligatoire de 240 heures ; soit par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience.**

Aujourd'hui, quinze nouveaux assistants familiaux obtiennent leur Diplôme d'État d'Assistant Familial suite à la session d'examen d'avril 2018 : Madame Béatrice ADDALA, Madame Angélique AUBERT, Madame Aurore BARTHELEMY, Madame Valérie BELLOUET, Madame Lorella BIGOT, Madame Dolorès CHABAULT, Madame Edwige CLOTAIRE, Monsieur Éric ENUDDE, Madame Laurence FIX-NUTCHEY, Monsieur Romuald GAUTHIER, Madame Marianne GRISEZ, Madame Florence JACQUELIN, Madame Dulce MENAHEZE, Madame Véronique PETRIKOVA, Madame Estelle VALLEE.

Chiffres clés 2018

38 millions d'euros de budget consacrés à la protection et à la prévention de l'enfance

257 assistants familiaux au 1^{er} octobre

454 enfants placés

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12